



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2025

Le 27 juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en la mairie de Retzwiller sous la présidence de Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, pour la tenue ordinaire d'une séance suite à sa convocation du 04 juin 2025.

Présents : 11

Franck GRANDGIRARD	Alain MOHN	Pierre-François BITSCH	Martine MEILLER
Agnès VALENTIN	Valérie PROUST	Camille KAYSER	Laure FINK
Philippe RITTER		Anthony FREY	Maximilien VOVILIER

Excusés : 2

Annick RIEKER	procuration à
Menderes UNLU	procuration à

Procurations : 2

Valérie PROUST
Franck GRANDGIRARD

Absents : 1

Frédéric KNOFF

Démissionnaires : 1 Benjamin FRIEDRICH (11 avril 2022)

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2025
2. Modification n°2 du PLU
3. Redevances de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour l'année 2025
4. Participation financière au remplacement de la chaudière du Presbytère de Dannemarie
5. Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement de la population 2026
6. Répartition des sièges pour la composition du futur conseil communautaire
7. Présentation du rapport d'observation de la CRC sur l'activité de la CCSAL
8. Transfert volontaire de la compétence « EAU » à la communauté de communes

Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Valérie PROUST

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2025

Délibération n° 2025.28

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le procès-verbal retrace les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il présente une synthèse des délibérations et des décisions du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025.

2. Modification n°2 du PLU

Délibération n° 2025.29

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 février 2024 le Conseil Municipal de Retzwiller a délibéré pour modifier le périmètre de la zone AUa. Elle consiste également à créer ou adapter un emplacement réservé.

L'enquête publique sur le projet de modification du P.L.U. a été organisée du 28 janvier 2025 au 26 février 2025.

On notera que deux personnes se sont déplacées au cours de l'enquête, une personne a exprimé une demande d'aménagement adapté de l'emplacement réservé n°3, et une autre a simplement consulté le dossier sans consigner de doléance dans le registre.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique. Son avis est favorable avec une recommandation : encourager les riverains de la rue de Belfort à mutualiser l'accès en fond de parcelles.

Par ailleurs le TA a fait une demande de complément adressé par courrier du 9 avril 2025 à Monsieur le commissaire enquêteur.

Au vu du complément apporté par Monsieur le commissaire enquêteur a son rapport le 22 avril 2025 et validé par le TA, monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal la modification n°2 du Plan local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente ;

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R153-22 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département, et d'une publication sur le portail national de l'urbanisme.

DIT que le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de Retzwiller aux jours et heures habituels d'ouverture ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

3. Redevances de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour l'année 2025

Délibération n° 2025.30

Monsieur le maire présente au conseil la réforme concernant les redevances de l'Agence de l'Eau prélevées sur les factures d'eau. À compter du 1er janvier 2025, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a mis en place une nouvelle grille de redevances visant à mieux valoriser la gestion durable de la ressource en eau et à renforcer le financement de ses actions en faveur de la qualité des milieux aquatiques. À partir du 1er janvier 2025, les redevances pour la modernisation des réseaux de collecte et pour la pollution domestique seront supprimées.

Elles seront remplacées par de nouvelles redevances, applicables selon les barèmes suivants :

Consommation d'eau potable	0,3900€ /m3
Performance des réseaux d'eau potable	0,0660€ /m3
Prélèvement sur la ressource en eau	0,0544€ /m3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,
FIXE pour l'année 2025, les tarifs tels que définis ci-dessus.

4. Participation financière au remplacement de la chaudière du Presbytère de Dannemarie

Délibération n° 2025.31

Monsieur le maire précise que le presbytère propriété de la ville de Dannemarie est mis à disposition du Curé dans le cadre de la Communauté de paroisses, comportant 8 communes du secteur, ces communes sont appelées à participer financièrement à ces travaux de remplacement de chaudière, selon une répartition au prorata de la population.

Le plan de financement définitif est le suivant : Cout des travaux de 27 002 € HT, subvention de 19 566 € HT, soit un reste à charges des communes de 7436 € HT.

La participation de la commune de Retzwiller s'élève à 902.21 € HT, en considérant la population légale 2022, soit 12.13% de la population de la Communauté de Paroisse (5803 hab).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la participation financière de la commune pour le remplacement de la chaudière du presbytère de Dannemarie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette participation.

5. Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement population 2026

Délibération n° 2025.32

Le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fait figurer Retzwiller dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2026. La collecte débutera le 15 janvier et se terminera le 14 février 2026.

La commune doit désigner pour l'enquête de recensement un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE Madame MEILLER Martine, adjointe au maire, coordonnatrice communale durant la campagne de recensement 2026.

6. Répartition des Sièges pour la composition du futur Conseil Communautaire

Délibération n° 2025.33

Dans le cadre des prochaines élections du conseil communautaire, les EPCI doivent définir avant le 31 août prochain la composition de cet organe en suivant les règles de droit commun ou opter pour un accord local.

Par délibération du 12 juin 2025, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, a décidé de suivre les règles de droit commun , à savoir que les sièges seront répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de la population de chaque commune.

La population de Retzwiller n'ayant pas augmenté (INSEE 2025) autant que d'autre communes, la commune de Retzwiller ne bénéficiera plus que d'1 seul siège au prochain Conseil Communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

VALIDE la méthode de répartition des sièges pour la composition du futur Conseil Communautaire.

<p>Franck GRANDGIRARD Maire</p>	<p>Alain MOHN 1^{er} Adjoint au Maire</p>	<p>Pierre-François BITSCH 2^{ème} Adjoint au Maire</p>
<p>Martine MEILLER 3^{ème} Adjoint au Maire</p>	<p>Annick RIEKER Conseillère Municipale Absente excusée Procuration à Valérie PROUST</p>	<p>Agnès VALENTIN Conseillère Municipale</p>
<p>Valérie PROUST Conseillère Municipale</p>	<p>Camille KAYSER Conseillère Municipale</p>	<p>Laure FINK Conseillère Municipale</p>
<p>Frédéric KNOPF Conseiller Municipal Absent excusé</p>	<p>Philippe RITTER Conseiller Municipal</p>	<p>Menderes UNLU Conseiller Municipal Absent excusé Procuration à Franck GRANDGIRARD</p>
<p>Anthony FREY Conseiller Municipal</p>	<p>Maximilien VOVILIER Conseiller Municipal</p>	